

Autour de nos étangs

Arthun 2019

Magazine d'Informations Municipales

Sommaire

Page 3	Editorial du Maire
Pages 4 et 5	Travaux réalisés en 2019
Page 6	Autorisations d'urbanisme
Page 7	Rénovation de l'habitat
Page 8	Taxe foncière – Ordures Ménagères
Page 9	Recensement citoyen
Page 10	Déclaration annuelle des ruches
Page 11	Frelon Asiatique et recherche des nids
Pages 12 et 13	Informations utiles
Page 14	Finances communales
Page 15	La vie communale
Page 16	La vie sociale – Le repas des Anciens
Page 17-18-19-20	La vie associative
Page 21	Etat civil – Numéros d'Urgence – Permanences mairie de BOEN SUR LIGNON
Page 22	Agenda – Dates à retenir
Page 23	Recette du pâté aux pommes forézien
Page 24	Quelques photos de la vie communale

Autour de nos Etangs

Magazine de la vie arthunoise

Direction de la publication, rédaction et
mise en page : Josiane **BALDINI**

Commission : Marie Thérèse **RAJOT** -
Marie Thérèse **THEVENET**

Photos : Maryline **TODESCO** —Mairie

Imprimé par nos soins

Mairie d'Arthun

30 Place du 19 mars 1962

☎ 04 77 24 60 21

Mail : mairie.darthun@wanadoo.fr

Site internet : www.arthun.fr

Horaires d'ouverture

Mardi	8h30-12h00
	13h30-16h00
Jeudi	8h30-12h00



Editorial

Chères Arthunoises, Chers Arthunois,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai pris la plume pour la rédaction de cet éditorial depuis 2008.

Ma décision est prise, je ne me représenterai pas aux élections municipales de 2020.

Le mandat d'élue représente énormément de travail et d'investissement. La mission confiée au maire est tellement prenante et captivante que l'on oublie de regarder le temps qui passe. La pendule tourne, et il est important de savoir s'arrêter à temps. A ce stade de ma vie personnelle, j'ai besoin de me recentrer sur moi et de passer à autre chose.

Juste un petit retour en arrière, lorsqu'en 2008, j'ai été élue maire de la commune, j'étais loin d'imaginer tout ce que cela impliquerait.

J'ai été nommée conseillère communautaire à la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. Très curieuse de nature, je me suis investie. Ce fut une période de découvertes, très enrichissante et passionnante. Ensuite, nommée à Loire Forez Agglomération, je n'ai jamais compté mes heures.

J'ai activement participé durant ces douze années à la vie de la commune, avec plaisir en surmontant les difficultés et en appréciant les succès.

Ce que l'équipe municipale a réalisé, a été effectué dans le seul intérêt de la commune. Les décisions prises l'ont été dans un esprit communal.

Si j'ai pu froisser quelqu'un ou déplaire à certains, ce fut par maladresse. La tolérance étant la charité de l'intelligence, je sais que je serai pardonnée.

Je témoigne ma profonde reconnaissance aux personnes qui ont travaillé avec moi au sein du conseil municipal durant mes deux mandatures.

Je tiens à remercier vivement le personnel communal par rapport à son engagement et à son travail.

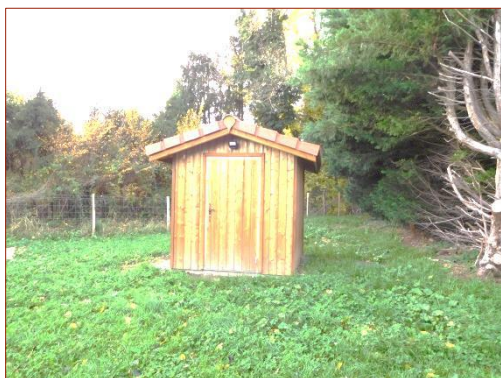
En terminant, je voudrais mentionner que cette expérience en tant que Maire aura été l'une des plus belles et des plus enrichissantes de ma vie, je souhaite à la nouvelle équipe municipale la plus grande réussite.

Josiane BALDINI, Maire d'Arthun

**Madame le Maire et toute l'équipe municipale vous donnent rendez-vous
Dimanche 12 Janvier 2019 à partir de 11h30 pour la traditionnelle cérémonie des vœux
et le moment de convivialité qui suivra à la Salle d'Animation.**

Travaux réalisés en 2019

❖ RENOVATION DE LA STATION D'EPURATION REALISEE DE FEVRIER A JUILLET 2019



Local Technique



Dégraisseur



1^{er} bassin planté de roseaux



2^{ème} bassin

Il était urgent de rénover la station d'épuration route de Biterne. La nouvelle station a été construite pour un équivalent de 700 habitants. La maîtrise d'œuvre a été diligentée par Loire Forez. Les bassins plantés de roseaux ont stoppé les mauvaises odeurs qui émanaient des anciennes lagunes et **étaient très désagréables pour les riverains.**

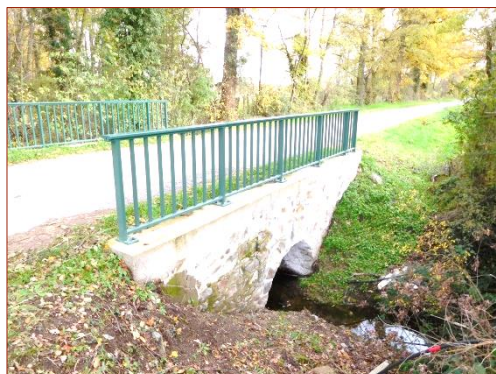
❖ ACHAT D'UN CHENIL PAR LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé d'acheter un chenil pour mettre en transit les chiens errants le jour où la fourrière intercommunale n'est pas ouverte (les samedis après midi, dimanches et jours fériés). Les toutous sont bien à l'abri en attendant que Stéphane Davim vienne les récupérer.



Travaux réalisés en 2019

❖ RENOVATION DU PONT DE LA ROUTE DE LA PRESLE



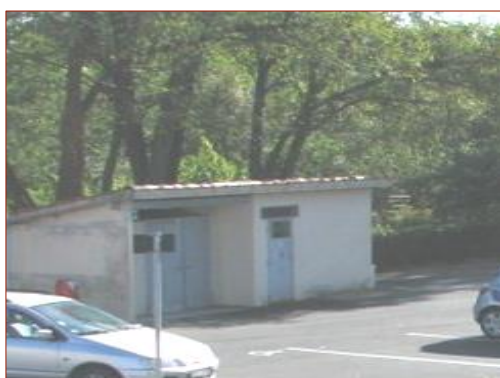
Le Pont de la Route de la Presle était en très mauvais état. Il a été rénové dans le cadre de l'enveloppe « Ponts et Ouvrages d'Art »

❖ REFECTION DE LA VOIRIE DE LA RUE DU SOLAT



La rue du Solat avait bien besoin d'un bon rafraîchissement....

❖ LES TOILETTES PUBLIQUES



Avant



Après

La rénovation des toilettes publiques menée conjointement avec Loire Forez Agglomération a bénéficié de subventions de la région AURA et de fonds européens dans le cadre de l'opération des chemins de grande itinérance du Massif Central. La commune est traversée par le chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR765)

Autorisations d'Urbanisme

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement soumis à une autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable, etc.) ?

Il convient de déposer votre demande en mairie, sur la commune où vous envisagez des travaux.

1. Constituez votre dossier de demande

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour **connaître les démarches à effectuer en fonction de votre projet**, vous pouvez vous renseigner sur le site www.service-public.fr

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager
- Permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- Taxe d'aménagement



2. Déposez votre dossier en mairie

La mairie reste le guichet unique pour le dépôt de vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme et pour tous renseignements à ce sujet.

Votre dossier est ensuite **transmis pour instruction à Loire Forez agglomération, au service d'application du droit des sols (ADS)**. Ce service instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes de l'Agglomération. Il vérifie la compatibilité juridique et technique des projets de construction ou d'aménagement avec les règles du document d'urbanisme de chaque commune, les servitudes d'utilité publique, les risques naturels et autres réglementations.

Après instruction, le service ADS transmet à la mairie un avis (favorable ou défavorable) sur votre dossier. **Le maire reste seul compétent et décisionnaire pour toutes les autorisations d'urbanisme de sa commune.**



Aides à la rénovation de l'habitat

Loire Forez agglomération accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement.

En quoi consiste l'accompagnement de l'Agglo ?

Pour votre projet d'habitat ancien, Loire Forez agglomération propose :

- Des **aides financières** en fonction de vos ressources
- Une **équipe de professionnels à votre disposition gratuitement** pour le montage des dossiers de demande de subvention
- Un **accompagnement personnalisé** tout au long de votre projet



Quels types de projets sont éligibles ?

- **Travaux de performance énergétique** (isolation, chauffage, ventilation...)
- Ensemble de **travaux lourds de réhabilitation** (gros œuvre, électricité, sanitaires)
- **Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie** (monte-escaliers, aménagement de la salle de bains, création d'une chambre au rez-de-chaussée...)
- **Acquisition d'un logement vacant en centre-bourg**
- Mise en location d'un **logement vacant ou en renouvellement de bail**

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Être **propriétaire occupant, primo-accédant ou propriétaire bailleur**
- **Ne pas avoir commencé les travaux** avant le dépôt de demande de subvention
- Faire réaliser les travaux **par des professionnels du bâtiment**

Des permanences près de chez vous

<u>Boën-sur-Lignon</u>	<u>Maison Départementale de l'Habitat et du Logement</u>
Antenne Loire Forez – 17 rue de Roanne – 42130 Boën-sur-Lignon	53 rue de la République – 42600 Montbrison
• Sans rendez-vous : le 1^{er} jeudi du mois de 10h00 à 12h00 • Sur rendez-vous : le 1^{er} jeudi du mois de 14h00 à 16h00	• Sans rendez-vous : tous les vendredis de 9h à 12h30 • Sur rendez-vous : tous les vendredis de 13h30 à 16h00

Contact : SOLIHA Loire Votre interlocuteur privilégié pour bénéficier des aides financières et de conseils gratuits Tél. 04 77 43 08 80 Mail : habitat.loireforez@solih-loire.fr

Taxe foncière – Ordures Ménagères

La Mairie vous informe qu'elle n'a pas augmenté la part communale de taxe foncière.



A compter de 2019, le financement de la collecte et du traitement des déchets est harmonisé sur le territoire de Loire Forez. Ainsi, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est généralisée tandis que la redevance (REOM) est supprimée.

► Pourquoi ce changement ?

En matière de collecte et traitement des déchets, deux modes de financement différents subsistaient sur le territoire Loire Forez depuis la fusion des intercommunalités en 2017 : la **REOM** (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) et la **TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Afin de respecter la réglementation en vigueur, Loire Forez agglomération a choisi d'**harmoniser le financement de la collecte et du traitement des déchets en généralisant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** à compter de 2019. La **REOM**, quant à elle, est supprimée.

► En quoi consiste la TEOM ?

Cette taxe permet de **financer la collecte, le tri et le traitement des déchets** (ordures ménagères, tri sélectif, verre), **les déchèteries et les actions de prévention**.

La **TEOM se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière** (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) **et sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères** (fixé chaque année par Loire Forez agglomération).

Pour l'année 2019, **le taux de cette taxe a été fixé à 8,90 %**. Pour les redevables situés à plus de 200 mètres d'un point de collecte, un taux réduit fixé à 7,57 % est automatiquement appliqué.

La **TEOM** est prélevée par les services de l'Etat et **acquittée avec la taxe foncière**, adressée aux contribuables en septembre.

► Quelles conséquences pour les ménages ?

Les ménages qui payaient déjà la taxe verront simplement un ajustement du taux sur leur avis d'impôt. **La REOM, appelée auparavant en début d'année, est définitivement supprimée**. Désormais, la taxe figurera sur l'avis d'impôt foncier, adressé aux contribuables en septembre. De plus, contrairement à la REOM, la taxe **ne dépend plus de la composition du foyer mais est liée à la valeur locative du logement**.

Pour la plupart des habitants, cette harmonisation se traduit par une baisse du montant à payer pour la collecte et le traitement de leurs déchets. **En revanche, les usagers seuls occupant des biens à forte valeur locative ont constaté une hausse conséquente par rapport à la redevance.**

Recensement citoyen



Il est rappelé aux Français, garçons et filles âgés de 16 ans qu'ils doivent se rendre à la mairie de leur domicile munis du livret de famille de leurs parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile en vue du recensement citoyen. Cette démarche est obligatoire.

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**,
- et de **l'inscrire d'office** sur les listes électorales à ses 18 ans.

Délivrance de l'attestation

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire ;
- soit la mairie l'envoi par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

Le jeune Français de 16 ans, s'il ne se fait pas recenser :

- ne sera pas convoqué à la **JDC** et ne pourra pas y participer,
- ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans,
- ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Déclaration annuelle de Ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22



A NOTER :

Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août).

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (**à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre**)

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Frelon Asiatique et recherche de nids

Les origines de la menace

Originnaire du nord de l'Inde, de la Chine et des montagnes d'Indonésie, cette espèce de frelon d'Asie est arrivée en France depuis 2004. Redoutable prédateur, cet insecte a envahi peu à peu le territoire français pour venir décimer des colonies entières d'abeilles et alarmer les apiculteurs qui se trouvent démunis face à l'ampleur du phénomène. Ce redoutable nuisible à pattes jaunes aurait été introduit accidentellement dans l'hexagone, suite à une livraison de poteries chinoises dans la région du Lot-et-Garonne.

Comment agit cette espèce prédatrice ?



Si le *Vespa velutina* (nom scientifique donné à cette espèce) s'attaque à toutes sortes d'insectes, ce qui préoccupe particulièrement les éleveurs de ruches, c'est qu'il a élu l'abeille comme proie favorite, en raison de la grande concentration d'individus que lui offre la structure des colonies.

La technique d'attaque qu'utilise cette espèce de frelon consiste à se poster à l'entrée des ruches en position de vol stationnaire. Il se précipite ensuite sur les ouvrières alors que celles-ci sont chargées des provisions de pollen qu'elles viennent de récolter et qu'elles apportent à la ruche pour nourrir la colonie. Le frelon exécute ses proies avec une dextérité et rapidité remarquable, quelques minutes seulement lui suffisent pour exécuter sa besogne. Une dizaine de frelons à peine suffit pour laminer une ruche entière.

Très tenace, le frelon s'avère capable d'absorber ainsi des couvains entiers (c'est-à-dire toute abeille en cours de développement : les œufs, les larves et nymphes comprises), ce qui pourrait provoquer à long terme la ruine des apiculteurs, totalement démunis face à ce phénomène.

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, en partenariat avec la FREDON vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne) afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires, visibles dès les premiers jours, au printemps.
- Les nids secondaires, visibles dès le début de l'été, correspondant à une décolonisation de la colonie, qui abandonne le nid primaire, trop petit.



Nid Primaire

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit

- Sur la plateforme de signalement : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »



Nid Secondaire

Informations utiles

Histoire d'Eau

Dans le cadre des missions d'entretien du réseau d'eau potable qui lui ont été confiées par le Syndicat des Eaux de la Bombarde, la SAUR intervient régulièrement sur notre commune pour y réaliser des réparations sur les conduites, entraînant parfois l'ouverture des vannes des bornes d'incendie, afin de purger le réseau. **Si une purge est en cours, il faut attendre qu'un agent d'exploitation revienne pour fermer la vanne, car la mairie n'a ni la compétence ni l'autorisation de manœuvrer les vannes sur le réseau d'adduction d'eau potable.**

Le Syndicat des Eaux de la Bombarde informe les abonnés que des travaux concernant le renouvellement des conduites d'eau potable vont se dérouler dès début janvier route de Biterne, rue Jean de Neufbourg et rue de Beauvoir. **Pour tout problème que vous rencontreriez, vous avez la possibilité de vous adresser directement au chef de chantier de l'entreprise effectuant les travaux.**

La fourrière animale



Les particuliers ne sont pas autorisés à emmener des chiens errants à la fourrière, **seules les mairies ont compétence pour le faire.** Les propriétaires auront à leur charge des frais complémentaires (frais de dossiers et de recherche du propriétaire, frais de garde par jour, frais d'identification) facturés par la fourrière.

Tarifs Communaux

Cimetière

<u>Concessions</u>	<u>Columbarium</u>
• 15 ans : 50 € le m ²	• 15 ans : 350 € la case
• 30 ans : 90 € le m ²	• 30 ans : 500 € la case



Salle d'Animation Rurale

Personnes de la commune	130 euros
Personnes extérieures à la commune	220 euros
Associations de la commune et associations caritatives	30 euros
Associations hors commune	120 euros
Vin d'honneur – Privé – Société	30 euros
Caution pour utilisation de la salle	310 euros
Caution ménage	100 euros

Salle de réunion

Cette salle est mise à disposition gratuitement, à condition de faire la demande de réservation avant, de venir récupérer les clés en mairie et de la **rendre propre à la fin de l'utilisation**

Informations utiles

La Déchèterie Intercommunale

La déchèterie intercommunale est située sur notre commune au 1279, voie du Tacot.

HORAIRES D'OUVERTURE (à partir du 1er janvier 2019)

Du lundi au vendredi	9h-12h et 14h-18h
Samedi	9h-18h

Fermeture exceptionnelle les jours fériés, le 24 décembre après-midi et le 31 décembre après-midi

Bricolage - Jardinage

Rappel des textes réglementaires (arrêté préfectoral n° 2000/074 – article 7)

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, etc.... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Jours ouvrables	8h30-12h00	14h30-19h30
Samedis	9h00-12h00	15h00-19h00
Dimanches et jours fériés	10h00-12h00	

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire :

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois.



Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)

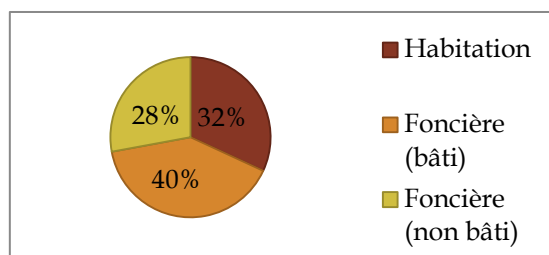
Finances Communales

BUDGET DE LA COMMUNE 2019

Fonctionnement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent Antérieur Reporté	142 300 ,46	Charges à caractère général	48 434,00
	Atténuation de charges	30,00	Charges de personnel	97 757,00
	Produit des services	9 340,00	Atténuation de produits	28 779,00
	Impôts et taxes	135 316,00	Virement à la section invest.	52 261,00
	Dotations et participations	73 232,00	Dotation aux amortissements	4 275,00
	Autres produits de gestion courante	7 949,00	Autres charges de gestion courante	67 460,00
	Produits exceptionnels	80,00	Charges financières	4 522,48
			Charges exceptionnelles	64 758,98
	Total	368 247,46	Total	368 247,46
Investissement	RECETTES		DEPENSES	
	Excédent antérieur reporté	168 456 ,01	Dépenses imprévues invest.	12 000,00
			Excédents de fonctionnement	67 579,69
	Opération d'ordre entre sections	4 275,00	Emprunts	5 855,60
	Dotation fonds divers réserves	770,00	Subventions d'équipement versées	46 337,88
	Subventions d'investissement	6 021,00	Immobilisations corporelles	47 748,84
	Total	179 522,01	Total	179 522,01

TAXES LOCALES D'IMPOSITION 2019 - EVOLUTION

Taxes	Taux			Produits
	2017	2018	2019	
Habitation	5,23	5,28	5,28	38 560
Foncière (bâti)	11,02	11,13	11,13	50 319
Foncière (non bâti)	42,59	43,02	43,02	32 437
Evolution des taux		1 %	0%	121 316



La Vie Communale

Le RPI

L'école de Bussy Albieux étant en travaux depuis le mois de juillet 2019, nous avons eu le plaisir d'accueillir à la rentrée scolaire, la classe de CM2 de Blandine SIMON qui est venue s'ajouter à la classe des CP-CE1 de Julien JACQUET.

De ce fait, l'école d'Arthun est passée de 22 élèves à 50 élèves, ce qui a modifié la logistique pour l'accueil et la cantine au sein de notre structure.



La classe d'Arthun à la rentrée 2019-2020

Photo :
Maryline TODESCO

QUI L'EUT CRU ?

« Un petit coin du sud à Arthun »



Sur le talus à l'entrée d'Arthun, monsieur Lathier, un administré, a gentiment proposé de planter des figuiers de barbarie qui donnent maintenant de superbes figues.

SAPIN DE NOEL



Le sapin de Noel a été installé devant la mairie, pour le bonheur des petits et des grands.

Depuis 2 ans, madame **Sylvie PARDON** résidant à Boën sur Lignon, fait le don d'un sapin à la commune.

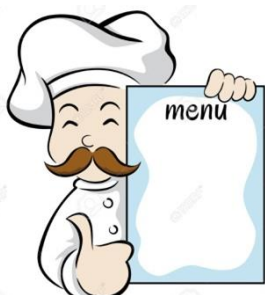
**Remercions-la
chaleureusement !**

LE REPAS ANNUEL DES ANCIENS DANS LA GAÏETE

Le mardi 24 septembre 2019, 36 aînés de la commune ont assisté au traditionnel repas offert par la municipalité arthunoise au restaurant **l'Eveil des Sens** à Trelins.

Le menu, préparé par **José** et l'accueil de **Sandrine** ainsi que de son personnel étaient excellents.

REPAS DES ANCIENS
OFFERT PAR LA MUNICIPALITE



Nos hôtes se sont régalés autour d'un feuilleté jambon maison et sa salade, d'un paleron de bœuf braisé sauce moutarde et ses petits légumes, de fromage blanc ou sec et d'une omelette norvégienne. Le tout accompagné d'un apéritif, de vin rouge et d'un café à la fin du repas.

Madame et monsieur Jean FORESTIER, résidant au Canada, nous ont fait l'honneur de participer à ce repas avant de repartir pour Québec.

Quant aux personnes qui ne souhaitaient ou ne pouvaient pas participer à ce repas, elles ont reçu, comme chaque année, un colis rempli de douceurs. 17 colis ont été distribués cette année.

Composition des colis de Noël :

Fondant au foie gras de canard, cèpes et jurançon 20 % foie gras
Terrine de canard recette à l'ancienne
Gibelotte de canard sauce crémée et ses pommes de terre fondantes
Truffes fantaisie
Petites gaufrettes pur beurre
Papillotes chocolat au lait et céréales craquantes
« Les Terrasses de Sainte Quitterie » IGP Comté Tolosan blanc moëlleux



La Vie Associative

LE SOU DES ECOLES DU RPI

Le Sou est une association de parents d'élèves dont le but est de participer au financement et à l'organisation d'activités au profit des enfants des 3 écoles du R.P I. Toutes les demandes des enseignants du RPI ont toujours été acceptées et financées par le sou.



Pour financer tous ces projets, le Sou des Écoles doit organiser diverses manifestations au cours de l'année. Une cotisation annuelle de 10 euros ainsi qu'une participation active au sein de l'association est demandée aux familles.

Céline **Berger**, la présidente a laissé son poste, Aurore **Granger** a laissé son poste de vice-secrétaire, Christelle **Jacquet** la vice-présidente, Marie-Hélène **Archimbaud** et Isabelle **Macquet** étaient au conseil d'administration (leurs enfants sont partis du RPI). Au vu du nombre de personnes à renouveler et le peu de candidats, le **Sou des Ecoles** sera dorénavant gérer de **façon collégiale**. En voici les membres : Adélaïde **Barbosa**, Céline **Berger**, Lydie **Daval**, Stéphanie **Jacquet**, Benoît **Jullien**, Pierre **Latuile**, Mathilde **Maison**, Fabien **Porteron**, Christophe **Rajat**, Christelle **Rey**, Stéphanie **Thomas Georges**, Stéphanie **Venet**, Vincent **Vernin**, Mickael **Verrier**. Si d'autres parents sont intéressés, ils sont les bienvenus.

L'ASSOCIATION DE LA CANTINE DU RPI

La cantine est gérée par une association qui s'occupe du fonctionnement des trois cantines scolaires.

Le bureau est composé de :

Président	Benoît JULLIEN	Saint Sixte
Trésorière	Fabienne RAJAT	Bussy Albieux
Vice Trésorière	Nelly PORTERON	Arthun
Secrétaire	Véronique VOYANT	Bussy Albieux



Ce bureau sera renouvelé en parti lors de l'assemblée générale de septembre.

Dans chaque cantine, la réalisation et la livraison des repas chauds sont assurées par l'Atelier du Cuisinier, de Saint Symphorien sur Coise.

Le prix du repas est de **4,20 euros**, la **commune attribue une subvention de 85 centimes d'euros** par repas, ce qui donne un prix net de **3.50 euros** le repas pour les familles, les **15 centimes** de différence servant au fonctionnement de l'Association de la Cantine.

L'inscription se fait le jeudi pour la semaine suivante par achat de tickets ou le dernier jeudi du mois pour une inscription au mois.

LA BOULE ARTHUNOISE

Président Daniel **BRITZ**
Secrétaire Olivier **FOURNIER**
Trésorier Gabriel **MERLE**

Les joueurs se réunissent tous les vendredis à partir de 16h30. Toute personne intéressée par la Boule Lyonnaise peut rejoindre l'association



CLUB DU 3ème AGE "Les Gens Heureux"

Président : Marius **GERIFAUD**

Malgré notre petit groupe nous nous retrouvons chaque jeudi pour notre partie de belote et passer une agréable demi-journée accompagnée d'un bon café et gâteaux.



Nous n'organisons pas de sorties, nous ne sommes pas assez nombreux, mais au cours de l'année nous allons prendre un repas dans un restaurant proche de chez nous.

Les personnes de la commune qui seraient intéressées peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

LA FNACA ARTHUN-BUSSY ALBIEUX

Composition du bureau :

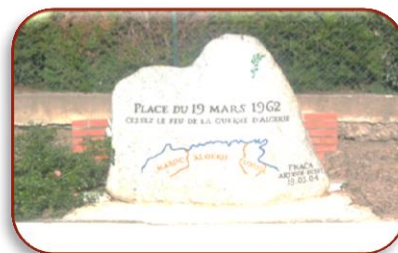
Président	Marius VILLE	Vice-Président	Claude DURRIS
Secrétaire	Georges VIAL	Trésorier	Jean GRANGE
Trésorier adjoint	Albert POYET		

Notre comité a 42 ans. Depuis beaucoup de personnes nous ont quittés. Le 1^{er} février, ce fut Lucien NICOLAS. Nous sommes toujours présents à toutes les cérémonies avec notre drapeau.

La cérémonie du cessez-le-feu de la fin de la guerre d'Algérie se déroulera le dimanche 29 mars 2020 à 10h30 sur la place du 19 mars 1962 à ARTHUN.

Nous remercions les mairies pour leurs subventions.

Marius VILLE



RENCONTRES AMITIES LOISIRS

Nous sommes une dizaine de dames, toutes générations, à pratiquer des loisirs créatifs le 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois, à la salle de réunion de la commune dont nous apprécions le confort.



De 14 heures à 17 heures, nous nous adonnons au plaisir du tricot, du crochet, de l'aiguille et autre en papotant, et échangeant des idées.



Il en résulte de belles écharpes, des pulls, des chaussettes, des chaussons, des bonnets, des mitaines, le tout plein d'originalité.



Et puis nous confectionnons de la jolie layette destinée aux enfants mort-nés. Nous envoyons nos travaux à l'association stéphanoise LOU-ANGE qui les fait parvenir aux hôpitaux de France : la beauté du vêtement pour adoucir un peu la peine de la maman.

Sortir de chez soi, mettre nos connaissances en commun, c'est le fil conducteur de l'association. Sans oublier le plaisir du partage, lors du goûter qu'il revient à chacune de préparer. Une bonne façon de terminer la soirée en attendant la prochaine.

Toutes les personnes intéressées peuvent venir nous rejoindre le 1^{er} et le 3^{ème} mardi du mois.

Les dames du tricot

LE COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes a constitué le nouveau bureau pour l'année 2019/2020, il est composé de :

Président	Alain SIMON
Trésorier	Fabienne RAJAT
Secrétaire	Gaëlle SIMON
Et une vingtaine de bénévoles	



Nous avons organisé cette année :

- Théâtre « Marcel gagnant » le samedi 9 Mars
- Vide grenier le Dimanche 18 Août
- Concours de belote le samedi 23 Novembre



Pour l'année 2020 :

- Théâtre le 7 Mars 2020
- Vide grenier le Dimanche 23 août 2020



TENNIS CLUB D'ARTHUN

Nous tenons tout d'abord à saluer la mémoire de notre regrettée trésorière et amie **Angélique** partie trop tôt en cette année 2019. Merci pour tout ce que tu as fait pour le club, tu resteras à jamais dans nos cœurs.

Saison 2018 /2019 :

Pour les saisons 2018 et 2019, l'effectif du tennis club reste stable et repose sur une vingtaine de personnes.

Animations 2018 et 2019 :



Faute de participants nous n'avons pas fait de tournoi en 2018 et 2019. En revanche, nous avons organisé en 2019 une rencontre amicale avec le tennis club de Trelins.

Cette rencontre a regroupé une vingtaine de participants et s'est déroulée sous forme de doubles mixtes et de simples. Un barbecue a clôturé cette belle journée.

Une rencontre retour devrait se faire courant 2020 !!



Tarifs 2019 /2020 :

Couple	27 euros	Adulte	18 euros
Etudiant et enfant de 12 à 18 ans	12 euros	Enfant de moins de 12 ans	5 euros
3 ^{ème} enfant Gratuit si carte adulte prise			
Ticket horaire	2 euros	Clef	10 euros

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu courant printemps 2020.

Le retrait des cartes se fait auprès de Josiane **PLANE** (Tél : 04 77 24 60 90).

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Olivier **JACQUET** au 06-73-35-79-91 ou Yves **PLANE** au 04-77-24-60-90.

*Manifestations 2020 :

Rencontre amicale avec le tennis club de Trelins

Un nouveau bureau a été élu lors de la dernière assemblée générale. En voici sa composition :

Président	Olivier JACQUET
Vice-Président	Yves PLANE
Trésorière	Nathalie JACQUET
Secrétaire	Nelly DUPUY
Membres Actifs :	Josiane PLANE , Daniel VALLIER , Jean Christophe DUCLOS , Xavier TRICAUD



Etat Civil jusqu'au 20 décembre 2019

Ils sont arrivés

Lella THEVENON	20 avril 2019
Danaée Maroussia VERNIN VERDIER	14 mai 2019
Stéphane MARIN MOULIN	31 août 2019



Ils nous ont quittés

Lucien Jean NICOLAS	79 ans	1 ^{er} février 2019
Angélique BRITZ épouse VALLIER-PELARDY	44 ans	08 février 2019
Robert François CHAMPLIAUD	84 ans	17 avril 2019
Marie-Louise Charlotte TISSOT épouse GERIFAUD	90 ans	13 mai 2019
Jean-Baptiste Marius CONDUCTIER	75 ans	05 juin 2019
Yves Pascal Maurice PONTILLE	59 ans	11 juin 2019
Gisèle Jeanne Catherine MOREL veuve MAGAND	78 ans	14 novembre 2019
Colette Danielle Odette SIMON veuve CONDUCTIER	80 ans	10 décembre 2019



➤ NUMEROS D'APPEL D'URGENCE

Samu, urgences médicales	15
Intervention de police	17
Lutte contre l'incendie (pompiers)	18
Numéro des urgences sécuritaires, de secours accessible dans toute l'union européenne	112
Réception des personnes malentendantes vers les numéros d'urgence	114
Samu social	115
Enfants maltraités	119
Enfants disparus	116
Alerte attentat – Alerte enlèvement	197
« NON » au harcèlement à l'école	3020
Violences contre les femmes	3919

- **PERMANENCES GRATUITES** de maitre Nathalie **Mantione**, avocate et d'Elisabeth **Thelisson Faure**, conciliateur de justice en mairie de Boen sur Lignon. Pour plus de renseignements, appeler au 04 77 97 72 40.



Agenda – Dates à retenir



18 janvier 2020	Pêche traditionnelle au filet	Réserve de Biterne - 9h00
25 janvier 2020	Super Loto Sou des Ecoles	Salle des Fêtes Saint Sixte – 19h30
7 mars 2020	Soirée Théâtre Comité des Fêtes	Salle des Fêtes Arthun
15 et 22 mars 2020	Elections municipales	Salle des Fêtes Arthun
29 mars 2020	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie	Place du 19 mars 1962 – 10h30
26 avril 2020	Marche de Biterne pour l'association ADHAMA de Bussièrès	Salle des Fêtes Arthun – 8h00
17 mai 2020	Vide Grenier – Sou des Ecoles	Bussy Albieux
26 juin 2020	Fête des Ecoles – Sou des Ecoles	Salle des Fêtes Arthun – 18h30
23 août 2020	Vide Grenier – Comité des Fêtes	Terrain communal rue des Rameaux

**Madame le Maire, le conseil et le personnel municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020**

Beaux en couleur
Hauts en bonheur
Du fond du cœur,
Voici des vœux
Voici des souhaits
Pleins de chaleur
Et d'amitié
Bonne année

Et que tous vos rêves se réalisent



Meilleurs Vœux

Recette du pâté aux pommes forézien



L'Automne, c'est la pleine saison des pommes. Profitons-en ! Aujourd'hui une spécialité de notre région. **Il s'agit du pâté aux pommes appelé également pâté de la batteuse.** C'est un gros chausson garni de pommes en forme de demi-lune. A l'origine ce dessert se servait lors des moissons, des vogues ou des vendanges. **On disait qu'une fille était « bonne à marier » lorsqu'elle réussissait la confection du pâté aux pommes.**

Ce pâté aux pommes est juste délicieux au retour d'une promenade, avec une boisson chaude, auprès du feu de cheminée.

Les ingrédients pour la pâte brisée sucrée

- 400 g de farine
- 200 g de beurre coupé en petits morceaux
- 2 cuillères à soupe de sucre en poudre
- 1 pincée de sel
- 10 cl de lait
- 1 jaune d'œuf et un peu de lait pour la dorure

Les ingrédients pour la préparation aux pommes :

- 800 g de pommes
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 cuillère à café de sucre semoule
- 1 noix de beurre



1– La préparation de la pâte brisée sucrée : Mélangez la farine avec le sucre, le sel et le beurre en petits morceaux en pétrissant du bout des doigts. Vous devez obtenir un mélange sableux. Ajoutez progressivement le lait en mélangeant à la main jusqu'à ce que la pâte soit souple et homogène. Mettre la pâte en boule, la filmer et réservez au frais le temps de préparer les pommes.

2 – La préparation aux pommes : Epluchez, épépinez et émincez grossièrement les pommes en quartiers. Faire fondre une noix de beurre dans une poêle et ajouter les pommes, le sucre vanillé et la cuillère de sucre en poudre. Faire cuire les pommes à feu doux en remuant de temps en temps jusqu'à ce qu'elles soient tendres. La cuisson terminée, écrasez les pommes avec une fourchette.

3 – Le montage du pâté aux pommes : Sortez la pâte du réfrigérateur, l'étaler finement en cercle avec le rouleau à pâtisserie. Etalez les pommes sur la partie inférieure du chausson en laissant un rebord d'environ 2 cm. Badigeonnez ce rebord de lait et refermez la partie supérieure du chausson sur la partie inférieure. Soudez les bords du pâté en appuyant avec l'index. Retournez les bords du chausson pour former un ourlet. Dorez le pâté aux pommes avec un jaune d'œuf battu mélangé avec un peu de lait. Faire une petite cheminée au centre du pâté.

4 – La cuisson : Faire cuire le pâté aux pommes dans un four préchauffé à 180°C pendant 35 à 40 mn.

5 – Le nappage (facultatif) Lors de la cuisson du pâté aux pommes, préparer un sirop avec 30g de sucre et 30g d'eau. Portez à ébullition. Dès la sortie du four, nappez le pâté aux pommes avec ce sirop afin de le faire briller.

Astuces :

Le nappage permet d'avoir un pâté aux pommes brillant

Vous pouvez varier la garniture du pâté en fonction des saisons : poires, pommes/poires mais aussi crème pâtissière.

Bonne préparation et bon appétit !



Anthony - Téléthon 17 novembre 2019



Baptême de copilotage rallye



Téléthon 17 novembre 2019



Baptême de copilotage rallye



Les membres du Comité des Fêtes



Le vide grenier 18 août 2019



Le vide grenier 18 août 2019



Remise du chèque de la marche de Biterne